

# La Journée de l'Archère

## Le samedi 18 novembre 2017

à la salle de tir à l'arc du Complexe sportif du Vigneau  
Boulevard Salvador Allende - 44800 SAINT-HERBLAIN

### Objectif de la journée :

Faire découvrir le tir en salle aux archères débutantes, les accompagner dans cette première expérience pour leur permettre de réaliser un premier concours de façon ludique et en toute convivialité.

### Règlement du concours :

- Le concours est un tir par équipe de deux archères licenciées FFTA avec une débutante (moins de 2 ans de tir et n'ayant jamais participé à un concours) accompagnée d'une confirmée (ayant participé à une compétition FFTA) et pouvant être de clubs différents (en fonction du tirage au sort et du nombre de participantes).
- L'organisateur effectuera la composition des équipes par tirage au sort le jour même.
- Le concours est non qualificatif pour le Championnat de France de tir en salle et est ouvert aux archères du 44.

Distances de tir : archère débutante à 10 m, archère confirmée à 18 m.

Les modalités de tir en 1 ou 2 séries de 7 volées de 3 flèches sur des blasons non conventionnels seront définies en fonction du nombre de participantes et le temps imparti.

### Horaires :

Ouverture du greffe :	13h15	Échauffement sur cible :	14h15
Composition des équipes :	13h45	Début des tirs :	14h30
Inspection du matériel :	14h00		

Récompenses : aux 3 premières équipes.

### Inscription :

Les inscriptions devront parvenir **avant le 14 novembre 2017** par courrier ou par e-mail à :

Archers de Saint-Herblain [secretaire.ash@gmail.com](mailto:secretaire.ash@gmail.com)  
Complexe sportif du Vigneau  
Boulevard Salvador Allende  
44800 SAINT-HERBLAIN

Nombre de places : 24 archères débutantes et 24 archères confirmées dans l'ordre d'arrivée des courriers et e-mails.

Droits d'inscription : 2 € par personne à régler au greffe le jour du concours.

### Précisions :

Licences et certificats médicaux à jour.

Pour les archères mineures, nous demandons l'autorisation parentale signée des parents.

**Tenue libre mais** les chaussures de sport type tennis sont obligatoires.

Salle chauffée avec buvette, pâtisseries et confiseries pour l'occasion.





## AUTORISATION PARENTALE pour les archères mineures



Je soussigné(e) : .....

Responsable de l'enfant : .....

- autorise le responsable de la journée de l'Archère à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'accident.
- autorise mon enfant à participer à toutes les activités sportives prévues.
- autorise le Comité Départemental 44 Tir à l'Arc et/ou le club des Archers de Saint-Herblain à utiliser la photo de mon enfant pour illustrer ses documents de communication, quel que soit le support.

En cas d'urgence, je suis joignable au :

Téléphone domicile : .....

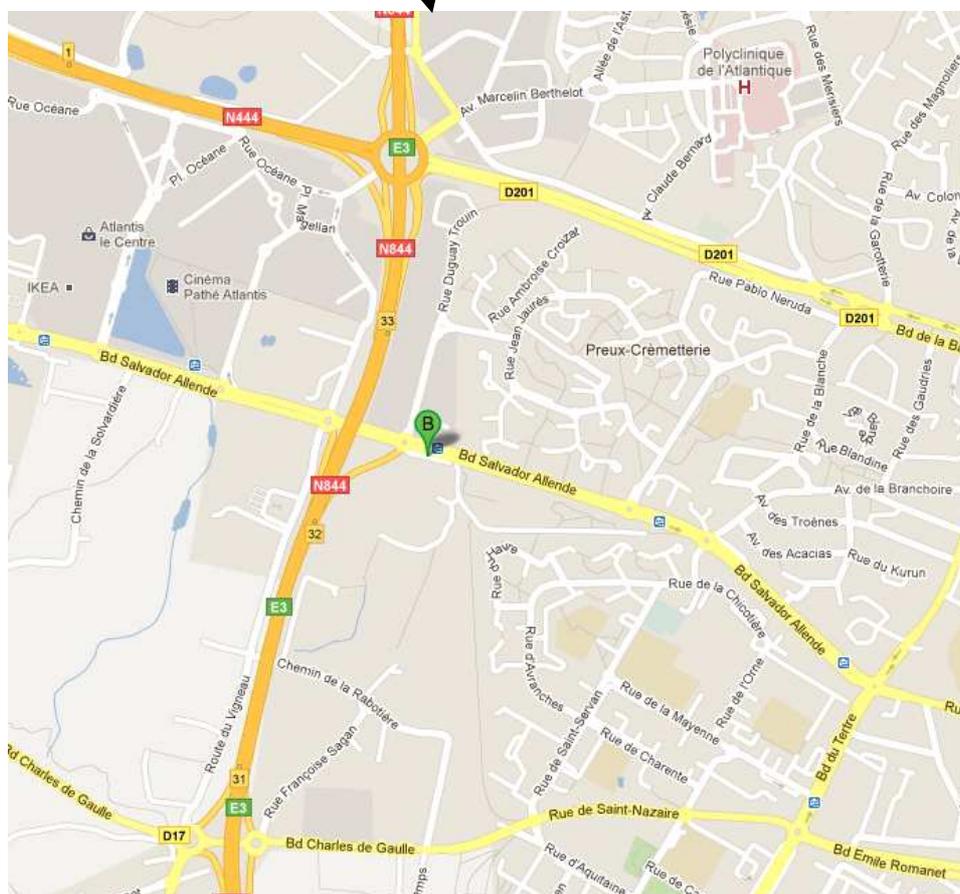
Téléphone portable : .....

Téléphone travail : .....

Autres téléphones avec identités : .....

Fait à ....., le .....

Signature du représentant légal



[www.archersdesaintherblain.fr](http://www.archersdesaintherblain.fr)